Zeitschrift: Bulletin de l'Association Pro Aventico

Herausgeber: Association Pro Aventico (Avenches)

Band: 40 (1998)

Artikel: Les estampilles sur tuiles d'Avenches : Afranius, la légion XXI, Cornelius, Camillus et les autres

Autor: Fuchs, Michel / Margueron, Gilles

Kapitel: Introduction

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-245864

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Introduction

« Tuiles faitières trouvées... en Pré-Vert, dans le champ du tuilier Senaud, où... elles formaient à travers un mur rigole d'écoulement »[1]. Il fallait être tuilier pour conserver une *imbrex* au XIXe siècle, tant les tuiles sont courantes sur les sites romains. Au point qu'on les a souvent délaissées et qu'elles continuent à être le parent pauvre de la conservation d'objets d'une fouille, faute de temps et de place pour qu'elles méritent d'être prélevées. Ici, l'homme de métier s'est arrêté au réemploi du matériau de départ, au fait aussi que les tuiles devaient être entières pour être dignes de figurer dans les collections du musée. Ou alors elles auraient dû posséder un signe distinctif, un sceau plus particulièrement.

Depuis le milieu du siècle passé, le Musée romain d'Avenches a accumulé dans ses réserves 83 estampilles sur tuiles. A ce jour, aucune étude systématique n'y a été consacrée; seuls quelques articles et quelques monographies font référence à certaines d'entre elles[2]. C'est pourquoi nous espérons, par ces quelques pages, apporter un éclairage sur un domaine encore peu étudié de l'archéologie gallo-romaine en Suisse: celui des estampilles sur matériaux de construction en terre cuite[3].

Il s'agit de marques, le plus souvent épigraphiques, que les fabricants apposaient sur l'argile fraîche d'une partie de leur production, avant la cuisson. Ils les reproduisaient à volonté en se servant d'un appareil que nous nommerons *cachet-matrice*[4] et qu'il faut sans doute imaginer comme étant plus ou moins semblable à un timbre de postier moderne; ces objets étaient fréquemment en bois, parfois en métal et même, semblerait-il, en terre cuite[5]. Les renseignements fournis par ces petites inscriptions se limitent en général, dans nos régions, au seul nom du fabricant, le plus souvent abrégé. Cela semble bien peu, mais, comme nous pourrons le constater, nous essayerons d'en tirer le maximum d'informations.

C'est donc bien grâce à leur sceau que certaines tuiles ont été conservées dans les collections du Musée dès son origine. Elles étaient alors taxées de tuiles légionnaires, nom générique sous lequel pouvaient aussi bien se trouver des tuiles effectivement estampillées à la légion que des tuiles de particuliers. C'est ainsi qu'E. Dunant classe les tuiles exposées en 1900 dans la « vitrine des poteries »; plus haut, il les appelle « briques sigillées, c'est-à-dire portant une estampille »[6].

Les études sur les tuiles en Suisse

Aujourd'hui, les études sur les briques et tuiles se développent un peu partout, autant du point de vue archéologique qu'archéométrique, tout particulièrement depuis l'impulsion donnée à Rome par l'Ecole finlandaise et par la spécialiste qu'est Eva Margareta Steinby, auteur de l'article sur la question dans la prestigieuse Realencyclopädie[7]. La Suisse n'est pas demeurée à l'arrière-plan puisqu'elle a donné en 1909 déjà une étude qui a fait date, celle de Victor Jahn sur les tuiles de *Vindonissa* et qu'elle peut se targuer d'avoir un musée de la tuilerie à Cham, reconnu internationalement et dont la fondation s'est dotée d'un périodique fourni[8].

Malgré ce premier aperçu plutôt flatteur, les connaissances au niveau suisse se doivent d'être relativisées; en effet, le sujet a été peu exploré. Aux articles de V. Jahn, dont la valeur scientifique demeure encore intacte à l'heure actuelle, il faut ajouter les notices du *CIL* XIII. Depuis, seuls quelques articles ont paru çà et là: en 1963, un survol en cinq pages des marques de tuileries romaines privées en Suisse est dû à R. Degen[9]; la même année, V. von Gonzenbach s'intéressait à la diffusion des tuiles frappées au nom des différentes légions en poste à *Vindonissa*[10]. D'autres recherches sur ce type de matériel ont vu le jour depuis[11].

Etablissement d'un catalogue

C'est dans l'esprit plus exhaustif de ces derniers travaux que nous aimerions aborder l'étude des estampilles avenchoises. Notre point de départ a été la collection des 83 sceaux conservés dans les réserves du MRA. A cela s'ajoute également la prise en compte de treize estampilles et de deux tracés digités disparus, mais mentionnés dans les dif-

[1] MRA CAT III, f° 44, n° inv. 1866/1247.

[2] Cf. catalogue, *s.v.* bibl.

[3] Dessins: M. Aubert, MRA, Avenches; photos: J. Zbinden, Berne. Cet article n'aurait pu voir le jour sans le soutien constant d'Anne Hochuli-Gysel et de Jean-Luc Boisaubert, la collaboration efficace de Marie-France Meylan Krause et les dessins de Madeleine Aubert. Notre gratitude va également à Michel Mauvilly, Jean-Guy Schafer et Hanni Schwab, ainsi qu'à de nombreux autres auteurs qui seront remerciés pour leurs indications durant le courant de l'exposé.

[4] A l'instar de R. Pauc, nous avons choisi d'adopter autant que possible le terme « cachet-matrice » pour désigner l'appareil servant à l'estampillage, afin d'éviter toute ambiguïté. PAUC 1983.

[5] A ce jour et à notre connaissance, aucun cachet-matrice à estampiller les matériaux de construction n'a été découvert dans le monde romain en général; des exemplaires égyptiens en bois sont cependant attestés. La forme d'un tel objet peut approximativement se déduire à partir de parallèles connus, mais destinés à d'autres usages; sa matière, à partir de l'estampille elle-même (traces de nervures de bois, de fissures ou découpes nettes dues à un instrument en métal, pour ne citer que ces exemples). Cf. STEINBY 1978a, col. 1495. Deux cachets-matrices en terre cuite se trouvent l'un au Musée de Roanne et l'autre au Musée de Leiden (BRANDERS/CLAEYS/DE POORTER 1989, p. 9). Les caractères ne sont pas mobiles.

[6] DUNANT 1900, p. 20 et 22: « Outre la collection de vases, la vitrine des poteries contient encore, en bas... des briques légionnaires (n°s 875, 2749, 1321, 1290, 1289, 1675, 1322, 2683) ».

[7] STEINBY 1978a.

[8] JAHN 1909a et b; *Berichte der Stiftung Ziegelei-Museum* 1, 1982-15, 1998.

[9] DEGEN 1963.

[10] VON GONZENBACH 1963.

[11] De nouvelles découvertes dans le canton de Berne et dans les *villae* de Seeb et de Triengen/Murhubel ont été étudiées chez VON KAENEL 1980, HEDINGER/BREM 1990 et FETZ/MEYER-FREULER 1997.

férents cahiers d'inventaire du MRA. Le résultat de cette première phase de travail a été l'élaboration d'un catalogue annexé en fin d'article. Pour ce qui est de sa présentation et, comme on le verra ultérieurement, également de nos réflexions, nous nous sommes largement inspirés des travaux traitant des estampilles de Rome, en particulier ceux de l'Ecole finlandaise.

Nous avons discerné à Avenches quatre sceaux principaux, qui peuvent présenter différents types et variétés[12]. Les sceaux les plus nombreux sont incontestablement ceux du producteur *M. Afr (anius) Prof (essus)*, avec 68 exemplaires, dont sept ont disparu. Viennent ensuite ceux de la légion XXI, avec seize éléments, dont un seul est manquant, puis ceux de *L (ucius) C (ornelius?) Prisc (us?)*, avec huit éléments, dont deux n'existent plus et un *unicum* de *Ca (millius?) To (rquatus?)*. A cela s'ajoutent encore deux tracés épigraphiques fragmentaires, l'un effectué au doigt, l'autre à la baguette. Pour terminer notre tour d'horizon, nous tenons encore à signaler trois mentions des cahiers d'inventaire se rapportant à des exemplaires disparus (cat. n°s 96-98).

De nombreux fragments sont dotés, en plus d'estampilles, de tracés digités. Leur signification n'est pas connue et, sans entrer dans le détail, des interprétations d'ordre technique, économique et commercial ont été proposées. Même si ces questions restent ouvertes, deux études récentes ont montré que de telles marques combinent toujours les mêmes éléments de base (arcs de cercle, boucles, ondulations et droites) et que deux tuileries ne peuvent présenter exactement le même répertoire, d'où l'utilité de se servir de ce genre de renseignements dans la restitution des aires de diffusion des tuileries[13]. Pour notre part, nous avons renoncé à une telle étude, car nous disposons de trop peu de matériel pour dresser un répertoire véritablement exhaustif. Pour les mêmes raisons, nous avons également abandonné toute tentative en vue d'établir une chronologie relative à partir des hauteurs et des formes de rebords de *tegulae*[14]. Nous nous sommes contentés de classer les tracés digités selon le système de V. Jahn.

L'étude des estampilles d'Avenches

Sur la base des renseignements retenus, l'étude comprend quatre parties principales, chacune dédiée à l'un des producteurs reconnus. Nous avons à chaque fois opté pour le même type de présentation, en commençant par une introduction générale de l'estampille. Au-dessous d'un renvoi aux principaux *corpus* d'inscriptions (*CIL*, Jahn 1909a et b) se trouve, en encadré, une présentation visuelle du sceau inspirée du *CIL* XV 1 : à gauche, un pictogramme indique sa forme ; à droite, l'inscription restituée telle qu'on peut la voir avec, le cas échéant, ses lettres de tailles différentes, ses ligatures, ses signes d'interponctuation de formes différentes ou l'indication du *signum*, en italique. Il s'agit là en fait de l'archétype du cachet-matrice, reconstitué à partir d'une estampille intacte, de plusieurs fragments ou par comparaison de fragments avec une marque entière. A cette présentation, il faut encore ajouter une indication de datation, de même que la résolution épigraphique du texte du sceau. Le plus souvent, il s'agit d'un nom au nominatif, précédé ou non de *fecit*, ou mis au génitif[15].

Le paragraphe suivant regroupe les dimensions physiques de chaque sceau : longueur, largeur, hauteur, diamètre suivant sa forme, hauteur des lettres et présence éventuelle de lignes auxiliaires. Toutes ces mesures sont données sous forme d'une fourchette, car elles diffèrent légèrement d'une estampille à l'autre, sauf cas exceptionnel. Nous expliquons ces variations par deux facteurs principaux. Le premier dépend de l'ouvrier lui-même et réside dans sa façon d'apposer le cachet-matrice, avec plus ou moins de force. Le second est à chercher dans les qualités mêmes de l'argile : sa plasticité et son mode de cuisson pouvant varier suivant les cas, ils sont sources de déformations. En règle générale, les différences sont infimes et n'excèdent pas quelques millimètres. Quelques commentaires sur la facture du sceau complètent ce descriptif si nécessaire.

Un certain nombre de questions sont des constantes et reviennent inévitablement pour chaque estampille. Ainsi en est-il tout naturellement des problèmes de transcription épigraphique du texte, dont l'extrême brièveté ne facilite pas toujours la découverte de la bonne solution. En revanche, la restitution est plus aisée de par la multiplicité des exemplaires.

Contexte et datation

Les problèmes de datation constituent une partie importante du travail et nécessitent de prendre en considération toute une série de critères, de les combiner entre eux pour arriver à un résultat qui soit le plus précis possible. En partant de l'inscription elle-même, un premier indice peut déjà être fourni par la paléographie, voire par la forme même du sceau dans certains cas[16]. Mais davantage que l'aspect, c'est en général bien le contenu écrit qui donnera les meilleurs renseignements. Même si dans nos régions les estampilles

[12] Nous avons repris le système de Pauc 1983, p. 78, qui utilise « le mot *type* pour rendre compte des différences de forme et de légende et le mot *variété* pour noter les dissemblances de détail ».

[13] Goulpeau/Le Ny 1989, p. 129-133 ; Charlier 1995, p. 75. Selon Claude Morandi, directeur de la tuilerie Morandi SA à Corcelles-près-Payerne, les tracés digités se faisaient à un, deux ou trois doigts ; il s'agit d'un geste ancestral utilisé pour le contrôle du séchage en cours, soit autant de tracés en fonction du processus de rétractation de l'argile (jusqu'à 20 % selon les cas). C. Morandi a vu le geste fait avec le pouce et l'index sous forme de tracé semi-circulaire ; son grand-père le pratiquait sous forme de segment de droite. Communication orale pour laquelle nous le remercions.

[14] Chauffin 1956 ; Steinby 1973-74 ; Pauc 1983, p. 64-68 ; Brodribb 1987, p. 14.

[15] Les recherches de T. Helen ont montré qu'à Rome, le choix de l'un ou l'autre cas est en général délibéré (Helen 1975). Cf. *infra*, « organisation des tuileries ».

[16] Certaines tendances ont été mises en évidence à Rome. Mais dans quelle mesure ce qui est valable pour la capitale l'est-il également pour le reste de l'Empire ? Steinby 1978a, col. 1495-1498 ; Steinby 1977, p. 19-20.

ne fournissent d'ordinaire qu'un seul nom[17], ce dernier peut parfois être rapproché d'autres sources, notamment des inscriptions ou des textes d'auteurs anciens.

Comme déjà évoqué, nous n'avons pas retenu les critères typologiques propres aux matériaux estampillés eux-mêmes, en raison d'un nombre insuffisant de pièces d'une part, et du fait que les études réalisées à ce propos sont encore trop peu avancées d'autre part[18]. Dès lors, on peut se demander s'il n'y a pas des objets autres que des briques et des tuiles, mieux datables, qui porteraient des sceaux identiques? A Rome, des parallèles l'attestent: certaines tuileries produisaient également des *dolia*, des *mortaria* et des sarcophages[19]. A Avenches, la marque de CA·TO·F se retrouve aussi sur mortiers que nous emploierons donc comme *termini*. Le recours à la thermoluminescence et à l'archéomagnétisme donnerait une fourchette de probabilité sans doute trop large pour avoir un impact décisif dans le domaine qui nous préoccupe[20].

Il reste à considérer les données de terrain, à savoir les différents contextes archéologiques au sein desquels les estampilles ont été retrouvées. A ce propos, signalons que les premières tuiles datées sur sol avenchois ont été employées, ou plutôt réemployées sous forme de débris, comme bordure de protection d'un petit foyer domestique dans l'*insula* 20, dans une maison sise en bordure du *decumanus maximus*. Adossé à un mur longeant le *cardo* qui sépare les *insulae* 19 et 20, le foyer en question faisait partie d'un horizon que l'étude céramologique et les analyses dendrochronologiques des sablières et des piquets qui l'accompagnaient ont permis de dater de 6/7-10/20 ap. J.-C.[21]. Comme le fait remarquer P. Blanc, la toiture à l'origine de ces tuiles ne devait pas être celle de l'habitat mis au jour dans le quartier 20, essentiellement de terre et de bois, mais bien plutôt d'un monument public, seul édifice susceptible, à cette période, de supporter la lourde charpente nécessaire à ce type de matériau.

Cet exemple montre bien à quel point il faut manier les données de terrain avec prudence. En effet, ce n'est que dans certaines situations qu'il est possible d'établir des *termini ante* ou *post quem*, par exemple dans le cas de découvertes de matériaux de construction estampillés dans des remblais ou dans des murs; mais encore faut-il être à même de pouvoir discerner entre construction d'origine et phases de transformation ou de rénovation, sans oublier les possibilités de réemploi. Dans nos régions, le problème qui se pose le plus souvent est lié au fait que les sceaux se trouvent, dans la majorité des cas, sur des tuiles. Il en résulte qu'une grande partie des découvertes proviennent de couches de destruction tardives ou du moins postérieures aux premiers aménagements d'un habitat. Ce qui prouve à l'évidence qu'une toiture peut avoir une durée de vie très longue, atteignant quelquefois plusieurs centaines d'années[22]!

Il convient de rappeler que rares sont les cas où un ensemble de tuiles a été conservé. Lors des fouilles, ce ne sont généralement que celles présentant un caractère particulier qui sont retenues, soit tracés digités ou surtout estampilles. Dès lors, la sélection opérée rend difficile un discours de plus grande portée sur la nature des matériaux. Par ailleurs, comme le montre le catalogue, seuls quelques exemples s'insèrent dans un contexte archéologique parlant. Celui-ci sera abordé en fonction de chaque estampille. Ajoutons que la datation des complexes de trouvailles par la céramique, lorsqu'elle se révèle possible, ne fournit qu'épisodiquement – sinon jamais – des données qui peuvent être mises en relation avec le premier usage de la tuile. En outre, les documents à disposition sont pour la plupart issus soit de fouilles anciennes, soit d'investigations récentes non publiées ou en cours d'étude. Dans le cadre du présent article, il nous a paru opportun de ne pas nous lancer dans l'exposé exhaustif du contexte de fouille de chaque tuile.

Organisation des tuileries

Enfin, l'un des autres mérites des estampilles est de nous fournir de précieux renseignements en matière d'histoire économique. En effet, du simple ouvrier-tuilier qui le fabrique, au maçon qui le met en œuvre, le matériau passe forcément par toute une chaîne de fabrication et de redistribution. Dans quelle mesure ce cheminement est-il perceptible?

A la base, il y a bien sûr le simple manœuvre, généralement esclave ou affranchi[23]. Il met en forme briques et tuiles dans des moules aux mesures standardisées, découpe

[17] A l'inverse de Rome où un sceau sur six environ arbore, entre autres, une datation consulaire (Steinby 1978a, col. 1493).

[18] Chauffin 1956, Steinby 1973-74. L'un ou l'autre de ces articles sont occasionnellement évoqués, mais sans être vraiment ni confirmés, ni démentis. Cf. par exemple Pauc 1983, p. 64-68; Brodribb 1987, p. 14-15.

[19] Steinby 1978a, col. 1506.

[20] Le Ny 1988, p. 57-59. Il est à noter que si l'archéomagnétisme s'applique en principe à des structures *in situ*, F. Le Ny propose également une solution pour les matériaux déplacés.

[21] Blanc 1997, p. 239, fig. 12; Blanc/Meylan Krause 1997, p. 35, 40-41, fig. 6-7.

[22] Le cas de l'église *Santa Maria Maggiore* à Rome illustre bien la solidité des éléments de couverture romains: la toiture de cet édifice a été amenée au sol lors de sa restauration, décidée au début des années septante par le Pape Paul VI. A cette occasion, E. M. Steinby a procédé à un examen complet des tuiles antiques et modernes. Il ressort des estampilles identifiées que la datation de ce matériel varie entre le Ier s. ap. J.-C. et le Haut Moyen Age. Manifestement, les constructeurs ont eu partiellement recours à du matériel de récupération. Les tuiles encore en bon état ont été réutilisées pour la nouvelle couverture; les autres ont été remplacées par de nouveaux éléments fabriqués d'après les modèles antiques et pourvus du sceau de Paul VI. Cf. Steinby 1973-74, p. 101-102.

[23] Pour tenter de comprendre la fabrication de briques et de tuiles à la romaine, nous signalons deux essais intéressants d'archéologie expérimentale: Rook 1979, p. 298-301; Branders/Claeys/De Poorter 1989, p. 7-12.

si nécessaire les encoches de fixation[24] et appose éventuellement les marques digitées dans l'argile encore fraîche[25]. Puis il dispose ses produits sur de grandes aires en vue du séchage avant cuisson. C'est durant cette phase qu'intervient l'estampillage qui, autrement, aurait tendance à produire des bavures dans une argile trop fraîche[26]. C'est également pendant le même laps de temps que sont vraisemblablement gravées d'autres marques anecdotiques sur lesquelles nous ne nous attarderons pas: traces de pattes laissées par les animaux de passage, de sandales, de pieds ou d'outils appartenant aux ouvriers[27]. Ces derniers s'occupent également de la cuisson qui avait lieu dans des fours le plus souvent rectangulaires dans nos régions. Les fours circulaires y sont rarissimes[28], les deux seuls exemplaires connus ayant été découverts à Avenches[29]. Il n'est pas à exclure qu'on ait pu occasionnellement employer des modes de cuisson primitifs[30].

Qui étaient les chefs d'orchestre de tout ce personnel? Nous regarderons du côté de l'*Urbs* et considérerons pour commencer le modèle de T. Helen valable pour les deux premiers siècles après J.-C. Il s'agit là d'un *excursus* impliquant une démarche délicate et un vocabulaire spécifique[31].

Le raisonnement débute par la prise en compte d'un fait nouveau apparaissant au IIe s. ap. J.-C.: alors que toutes les estampilles du Ier s. ap. J.-C. ne mentionnaient en principe qu'un nom de producteur, certaines, à la fin de cette époque, commencent à en arborer deux[32]. Dès lors, quel rôle attribuer à chacune de ces personnes au sein de la production? Rigoureux, Helen s'en tient uniquement aux sceaux fournissant des textes sans équivoque et distingue les catégories suivantes[33]:

- Le *dominus* est «la personne dont le nom est employé dans le texte d'une estampille sur brique, au génitif complément du nom *praedia* ou *figlinae*»[34]; il s'agit donc de la personne que le sceau déclare comme possesseur de *praedia* ou de *figlinae*. Les *domini* se trouvent parmi les couches aisées de la population: chevaliers, sénateurs, empereurs et leurs proches et même, dans un cas, l'un des esclaves personnels d'Hadrien. Il existe également un certain nombre de *dominae*[35].
- L'*officinator* est «la deuxième personne mentionnée par l'estampille». L'examen des différents statuts sociaux montre que nous avons affaire à des gens de condition plutôt modeste: esclaves, affranchis et, exceptionnellement, un chevalier. Une vingtaine de femmes ont également occupé ce poste[36]. La définition exacte du concept d'*officinator* est difficile à cerner, d'où la définition vague donnée par T. Helen. Nous pouvons voir en eux des sortes de contremaîtres, ce qui ne siérait guère à un chevalier et serait difficilement imaginable pour une femme romaine; ou alors, un entrepreneur. Les deux solutions ne semblent pas s'exclure mutuellement.

Nous voici donc face à deux groupes dont les rapports réciproques ne sont pas encore clairs: s'agit-il de relations de type hiérarchique? Les *domini* louaient-ils leurs propriétés aux *officinatores*? Nous ne le savons pas pour le moment.

Quoi qu'il en soit, nous verrons jusqu'à quel point ce modèle pourra nous servir pour comprendre l'organisation de la production des briques et tuiles en territoire helvète où – faut-il le rappeler? – les textes des sceaux sont plutôt laconiques. D'emblée, la réflexion de T. Helen a le mérite de nous rendre attentifs à l'emploi du génitif dans le texte d'une estampille, et à ce qu'il peut impliquer[37]. A quoi renvoie un génitif isolé? Dans le cas d'un objet reflétant une

[24] Aucun exemple de moule à tuile antique n'ayant été retrouvé à ce jour, il n'est donc pas possible de savoir si les encoches de fixation y étaient prévues ou découpées après démoulage. Le modèle proposé par T. Rook ressemble à un cadre de bois, doté d'un fond et de coins à l'endroit où les encoches de fixation sont moulées (Rook 1979, p. 299). L'expérience de R. Branders, P.-J. Claeys et A. de Poorter se limite, pour sa part, au façonnage de carreaux en terre cuite. Les exemplaires avenchois dénotent un découpage variable, autrement dit fait après démoulage.

[25] Goulpeau/Le Ny 1989, p.106-107.

[26] Goulpeau/Le Ny 1989, p.106-107. Les expériences réalisées par R. Branders, P.-J. Claeys et A. de Poorter semblent contredire cette théorie. Selon eux, il ne serait pas nécessaire «d'attendre un certain séchage des tuiles pour les estampiller» (Branders/Claeys/De Poorter 1989, p. 12). Pour d'autres considérations sur l'organisation et le travail des tuileries, cf. Spitzlberger 1968, en part. p. 79-89.

[27] Sans entrer dans une bibliographie exhaustive, citons Michel 1965, Michel 1975.

[28] Les fours de tuiliers circulaires deviennent de plus en plus rares à mesure que l'on s'éloigne de la Narbonnaise en direction du nord-ouest de la Gaule (Le Ny 1998, p. 25-26).

[29] Castella 1995, p. 122-126; Le Ny 1998, p. 26. Un four dit de tuilier circulaire est cependant signalé à Wettswil dans le canton de Zurich, cf. *Archäologie im Kanton Zürich 1987-1992*, Berichte der Kantonsarchäologie Zürich 12.1, p. 50-51, fig. p. 51.

[30] Adam 1989, p. 66. Cet auteur fait remarquer que «ce procédé permet de cuire une très grande quantité de matériaux, mais entraîne l'élimination d'une importante couche périphérique insuffisamment cuite».

[31] T. Helen élabore son modèle sur des démonstrations appuyées par de nombreux *case studies*. Nous renvoyons donc à la lecture complète de son ouvrage (Helen 1975). Pour un résumé, cf. Steinby 1993, Aubert 1993 et Margueron 1996, p. 22-24.

[32] Helen 1975, p. 53.

[33] Les définitions citées entre guillemets se veulent des traductions les plus littérales possibles des définitions de T. Helen (Helen 1975, p. 89).

[34] Le sens de ces deux termes va au-delà de celui d'une simple officine. *Praedia* signifie «propriété», parfois «propriété bâtie»; on ne le rencontre que durant le IIe siècle sur les estampilles de Rome, sur lesquelles il est normalement employé au pluriel (Helen 1975, p. 37 et 55). Quant au mot *figlinae*, lui aussi pluriel, T. Helen lui donne le sens de «*clay district*» (Helen 1975, p. 51; voir aussi le développement complet, p. 37-88). Il faut donc le considérer comme une unité territoriale sur laquelle se trouvait une, voire plusieurs carrières d'argile, de même que toute l'infrastructure nécessaire à la production. Pour un résumé, cf. Margueron 1996, p. 21.

[35] Helen 1975, p. 22-25.

[36] Helen 1975, p. 22-25.

[37] Helen 1975, p. 47.

production artisanale, le sens est généralement clair: le sceau porte le nom de la personne qui a façonné l'objet. Mais dans le cas des matériaux de construction, nous nous situons au niveau d'une production pour ainsi dire industrielle. Dès lors, il est légitime de se demander si l'estampille reflète le nom du créateur de la tuile, ou celui du propriétaire de la tuilerie. Les deux cas semblent illustrés par les sceaux avenchois.

Les estampilles attestées à Avenches

CIL XIII 12877; cf. *CIL* XIII 5099

M • AFR • PROF
(Trifolium)

ou bien

M • AFR• PROF
(Trifolium)

Troisième quart du Ier s. ap. J.-C.

M (arci) Afr (ani) Prof (essi)

Les caractéristiques de ce sceau, imprimé en relief sur la tuile, sont les suivantes:

diam.: 95,5-102 mm
h.: 47,5-51 mm
litt.: 11,5-15 mm
lin.: –

La graphie de l'estampille est relativement soignée. Elle se caractérise par des jambages dont la partie inférieure se termine en pointe, lorsqu'elle est bien conservée. Le F possède une barre horizontale inférieure aussi et parfois plus longue que la barre supérieure. Le P présente une boucle non reliée à la hampe. Les premières lettres sont en général mieux conservées et marquées que les deux dernières; le O est maladroitement dessiné et le F final souvent tronqué. Ce dernier phénomène est en partie dû à la mauvaise application du cachet-matrice, mal levé en fin d'estampillage par un droitier, ce qui a pour conséquence d'allonger le F sur certains exemplaires (15,5 mm sur le n° 48 du catalogue, 21 mm sur le n° 39). Des signes d'interponctuation circulaires séparent le M du AFR et ce dernier du PROF. Le M et le A sont rapprochés alors que les F, R et P suivants s'étalent au centre; un espace est régulièrement laissé entre le P et les lettres finales, elles aussi rapprochées.

Lorsque R. Degen recense les estampilles de tuiles non légionnaires de Suisse en 1963, il mentionne celles de M·AFR·PROF en soulignant qu'elles sont à peine connues. Repérées uniquement à Avenches d'après sa carte de répartition, elles se distinguent des autres marques par leur forme semi-circulaire[38]. Depuis, un premier tour du catalogue des objets anciennement entrés au Musée romain d'Avenches a montré que le sceau n'était pas si peu représenté qu'on voulait bien le dire, ce qu'a confirmé la découverte en 1990-1991 de 52 tuiles marquées M·AFR·PROF dans la partie nord de l'*insula* 7[39]. C'est aujourd'hui le lot le plus important d'estampilles sur tuiles trouvées à Avenches, avec ses 68 attestations. Cette proportion, complétée par la superposition des dessins, a permis d'affiner la typologie du sceau: deux types ont été déterminés, eux-mêmes divisés en deux et trois variétés[40].

Type 1

Le champ épigraphique mesure entre 15 et 16 mm de largeur. Le M est oblique, les F, R et P bien droits, le F final tronqué et proche du bord.

Type 1.1 (fig. 1-6)

Variété la plus représentée (37 attestations), elle est toujours posée à proximité du bord inférieur de la tuile, sur tracé digité ou non. Elle ne comporte pas de *signum*.

Type 1.2 (fig. 7-8)

Variété avec *signum* en forme de *trifolium* (7 attestations), trois feuilles droites et fines partant d'un même point central. Le *signum* est bien centré et bien marqué. Le sceau n° 13 (fig. 7) est posé à l'envers par rapport au bord de la tuile et relativement éloigné de lui.

Type 1.3 (fig. 9-10)

Variété avec *signum* en forme de *trifolium* (2 attestations). Celui-ci est légèrement décalé vers la droite et marqué plus bas que le bord du champ épigraphique. Il est moins bien conservé que le *signum* du type 1.2. L'un des sceaux est posé à l'envers par rapport au bord de la tuile.

Type 2

Le champ épigraphique mesure entre 14 et 15 mm de largeur. Le M est droit, les F et le P aussi, mais les R sont obliques, le F final n'est généralement pas tronqué – à moins d'un geste trop appuyé sur la droite au moment de lever le cachet-matrice (cf. cat. n° 58, fig. 16). Le second signe d'interponctuation est relié au R qui le précède. Le O présente deux excroissances, l'une sur le haut, l'autre sur le bas droit.

[38] Degen 1963, p. 37, fig. 19, 1 et 20.

[39] Bossert/Fuchs 1989, p. 19, n. 41; Morel 1991a, p. 219, fig. 11.

[40] Cf. *supra*, n. 12.